



CONVENTION TCHADIENNE DE DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME(C.T.D.D.H)

COLLECTIF DES ASSOCIATIONS DE DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME(C.A.D.H)

DROITS DE L'HOMME SANS FRONTIERES(D.H.S.F)

RAPPORT DE MISSION DU 10 AU 16 JUIN 2019 DANS LES PROVINCES DU OUADDAI ET DU SILA



JUIN 2019

SOMMAIRE

Introduction

I-Genèse du conflit du 15/05/2019

II- Rencontres avec les Autorités Administratives du Ouaddaï et du Sila

A-Séance de travail avec les Autorités Administratives d'Abeche

B- séance de travail avec le sous préfet d'Abkar

III- séance de travail avec les autorités judiciaires d'Abéché

IV- Entretien avec les Autorités traditionnelles de la province Du Ouaddai

1-Rencontre avec le chef de canton MARFA

2-échanges avec le chef du canton wadi HAMRA

3-Rencontre avec le chef du canton arabe zakhawa 3

V-séance de travail avec les Ouaddaïens

1-Villages DRESSA et AGANE (sous préfecture de MARFA)

2- village KHARA

3-villages GALGAS et KANGOUR

4-village AMTOLOK et AMSABARNA (sous-préfecture d'ABDI)

5-village AMSOUBAKHA (sous préfecture d'ABKAR)

VI- Séance de travail avec les tribus arabes

1-village MAFAZA

2-Village Dabla

3-les autres pertes humaines au rang des arabes nomades.

4- les autres pertes matérielles au rang des arabes nomades.

VII- dépositions des Autorités sous l'anonymat

VIII-Evaluation générale de la situation des droits de l'homme dans les deux provinces.

IX--CONSTATS

X-Recommandations

CONCLUSION

Introduction

La Convention Tchadienne de défense des droits de l'homme (CTDDH), le Collectif des Associations de défense des Droits de l'homme (CADH), et Droits de l'homme sans frontières (DHSF) ont conjointement dépêché ce lundi 10 juin 2019, une mission dans les provinces du Ouaddaï et du Sila, en proie aux violences intercommunautaires opposant les tribus arabes et Ouaddaïens.

L'objet de cette mission est de se rendre dans ces deux provinces afin de constater, suivre et examiner le règlement du conflit éleveur/agriculteur et communautaire, intervenir en cas des violations avérées des droits de l'Homme et faire une évaluation générale de la situation des droits de l'Homme dans les deux provinces.

L'équipe de la mission est constituée de :

-ABBAS AL-HASSAN (C.T.D.D.H), chef de Mission ;

- DOUMLAH MARSOU SIDOINE(C.A.D.H) ;

-KHALID DAOUD MAHAMAT SALEH (C.T.D.D.H);

-NDILBE FLORIS YALDE (D.H.S.F).

Lundi 10 juin 2019 à 06h30mn l'équipe de la mission des Associations de Défense des droits de l'Homme a quitté Ndjamena à destination d'ABECHE où elle est arrivée aux environs de 19h15 mn. Le lendemain à 9h 35mn, la mission a été reçue par le Gouverneur de ladite Province qui a visé son ordre de Mission et s'est entretenu avec elle. Les échanges ont porté sur le conflit intercommunautaire ayant endeuillé les deux provinces.

Des rencontres d'échanges avec les autorités judiciaires et traditionnelles de la province s'en sont immédiatement suivies ; ensuite, ce fut la descente sur les zones du conflit notamment la sous-préfecture de MARFA, la sous-préfecture de CHOKOYANE, la sous-préfecture d'ABDI et la sous-préfecture d'ABKAR. Enfin, la mission a pu passer par des villages Ouaddaïens, un village et un ferrique arabe.

Depuis 2016, le conflit intercommunautaire opposant les arabes aux ouaddaïens est récurrent dans les provinces, et n'a jamais atteint une gravité pareille que celle de ce dernier conflit survenu dans la sous-préfecture de Marfa en date du 16 mai 2019. Ce conflit se distingue par sa particularité qui, d'une part dépasse les frontières administratives de la province du Ouaddaï et s'étend jusqu'à la province du Sila, et d'autre part, par les moyens de guerre (armes de guerre) utilisées par les belligérants. Ce qui aurait permis la mobilisation de chacune des parties en conflit pour aller prêter main forte aux siens. Parti d'un simple feu de brousse, ce conflit s'est répandu très rapidement dans une vaste zone et a entraîné de nombreuses pertes tant humaines que matérielles.

La cause principale de cette dernière bataille demeure le feu de brousse dont les arabes sont supposés en être les auteurs. Ces accusations ont été amplifiées par un sentiment de haine résultant des multiples conflits qu'avait connu la zone Nord-est du pays ces dernières années. Les pertes humaines de deux parties s'élèvent à une centaine des personnes assassinées et plusieurs autres blessées. Il est également noté l'arrestation et le transfèrement par les autorités de plusieurs personnes à la prison de haute sécurité de Koro-toro.

Après avoir évoqué les causes et le bilan de ce conflit, la mission des ADH a eu des rencontres d'échanges avec les Autorités Administratives, Judiciaires, Traditionnelles et les Acteurs en conflit. En outre, la mission a fait quelques constats qui ont permis de faire quelques recommandations.

I-Genèse du conflit du 15/05/2019 :

Ce jour 14 mai 2019, la montagne KHICHEM située dans le village GARLA sous préfecture de MARFA, a été ravagée par le feu de brousse d'origine inconnue aux environs de 18h00mn. Une information a été donnée aux Ouaddaïens que les arabes sont à l'origine dudit feu. S'étant dépêchés sur la montagne et après avoir maîtrisé le feu, les ouaddaïens ont croisé sur le chemin de retour un arabe et ses troupeaux qui en voyant la foule descendre de la montagne se sont dispersés et le berger pris par la panique s'est mis à tirer sans faire des victimes. Après cet incident, les Ouaddaïens, ont confisqué la jument de cet arabe trouvée en bas de la montagne, puis l'ont remise aux agents de poste de la gendarmerie de KILATO. En riposte, les arabes à leur tour ont arraché le cheval d'un Ouaddaïen qui alerte les siens pour lui venir au secours. Chose qui a été faite par les ouaddaïens qui en passant près d'un ferrick arabe ont essayé des tirs mais il n'y a pas eu de victime. Effrayé par la présence des ouaddaïens, l'arabe habitant du ferrick voisin du village AGANE a alerté ses parents qui lui sont venus en aide et aussitôt menèrent des attaques contre les villages ouaddaïens de DRESSA dans la nuit du jeudi 16 mai 2019 aux environs de dix-huit heures et le Village AGANE le vendredi 17 mai 2019 aux environs de 04h30mn juste après la prière du petit matin à la sortie de la mosquée.

Bien avant le déclenchement de cet incendie, il faut reconnaître que les multiples conflits intercommunautaires qu'ont connu les provinces du Nord-est du pays notamment celle du Ouaddaï ont semé un sentiment de haine entre les deux communautés qui sont devenues méfiantes l'une de l'autre. Certaines sources informent que les arabes ont accusé les ouaddaïens d'avoir enlevé leur enfant et ont saisi le commandant de Légion qui avait arrêté le chef du village et le chef de tribu pour besoin d'enquête. Subitement, le lendemain, deux cadavres ouaddaïens ont été retrouvés morts par balles et dont l'auteur n'était pas identifié. Pour prouver leur innocence, les arabes ont juré sur le coran mais pendant que cette affaire est encore tendue, l'incendie déclencheur du conflit meurtrier s'enflamme dans la montagne KHICHEM.

II- Rencontres avec les Autorités Administratives du Ouaddaï, du Sila et la démarche entreprise par le Ministre de l'intérieur et de la Sécurité.

La délégation des Associations de défense des droits de l'homme a eu des rencontres de travail avec les autorités Administratives d'ABECHE et celle d'ABKAR.

A-Séance de travail avec les Autorités Administratives d'Abéché

Après être reçue par le Gouverneur de la province du Ouaddaï, la mission des ADH a eu un entretien de plus de trente minute avec celui-ci qui, d'entrée de jeu reconnaît que les conflits éleveurs /agriculteurs sont devenus récurrents dans toute l'étendue du territoire national. En limitant le débat dans sa province, le Gouverneur estime que la population est ignorante des textes de la République et la constitution elle-même n'est pas du tout respectée, ce qui crée souvent une sorte d'impunité. Le gouverneur estime que les chefs traditionnels sont démissionnaires des fonctions pour lesquelles ils sont intronisés. Souvent les chefs traditionnels distribuent la terre de manière très anarchique ce qui crée de nombreux problèmes. Il continue par affirmer que les couloirs de transhumances et airs

de stationnement posent énormément des problèmes et leur renouvellement s'avère très nécessaire pour mettre fin à ces conflits qui ont trop perdurés. S'agissant de la prolifération des armes de guerre, le Gouverneur souligne qu'elle est réelle et causée en partie par le fait que les anciens membres des mouvements armés ayant regagné la légalité sont rentrés dans leurs villages respectifs avec leurs armes sans avoir été désarmés.

Pour éviter d'éventuels conflits de ce genre, le Gouverneur de la province du Ouaddaï estime que le ministère de l'élevage, le ministère de l'agriculture et celui de l'intérieur doivent unir leurs forces pour retracer les couloirs de transhumances et aires de stationnement, suivies des multiples campagnes de sensibilisation dans lesquels les organisations de défense des droits humains doivent être impliquées.

Quant à l'opération de désarmement, il informe qu'elle se fait sans distinction avec les deux parties en belligérance et nie en bloc les informations selon lesquelles le comme Légion de la Gendarmerie nationale d'Abéché est partial. Enfin, le Gouverneur, demande aux Associations de défense des droits de l'homme de s'associer à l'Etat pour sensibiliser la population sur les textes de la République.

Après cet incident, une délégation conduite par le ministre a fait une descente sur le terrain pour constater et suite à ses constats des instructions ont été donnés pour procéder à la saisie des certains motos et des personnes impliquées.

B- séance de travail avec le sous-préfet d'Abkar :

La discussion avait duré plus de quarante minutes et avait porté sur les événements du conflit meurtrier ayant endeuillé conjointement les deux provinces susmentionnées. Le sous préfet informe que les incidents majeurs se sont déroulés dans le canton MARFA et le canton KORIO.

Parlant de l'intervention des éléments venus du Soudan pour prêter main forte à une des parties en conflit, le sous préfet estime qu'il est très difficile pour lui d'établir la véracité des faits, puisque la gestion de cette affaire est confiée aux militaires qui ne rendent compte qu'à leurs supérieurs hiérarchiques malgré qu'ils agissent dans leur circonscription administrative. Pour mieux contre carrer d'éventuels conflits le Gouverneur du Sila avait ordonné l'interdiction de circulation des motos pendant la nuit. Mais cette décision avait permis aux militaires de confisquées plusieurs motos. Enfin, il indique que l'opération de désarmement se fait par l'entraide de la population qui informe les militaires des lieux ou les armes sont cachées.

III- séance de travail avec les autorités judiciaires d'Abéché

L'équipe de la mission s'est rendue dans les locaux du palais de Justice d'Abéché et a été reçue par le premier substitut du Procureur de la République. L'entretien avait duré un quart d'heure où la délégation a eu droit à d'amples informations concernant les arrestations pendant et après le conflit.

Garants des droits et libertés de la société tchadienne, le Substitut du Procureur a salué à sa juste valeur l'objectif de la mission. Selon lui, les militants des droits de l'Homme apportent une contribution louable dans le respect des instruments juridiques nationaux et internationaux, ratifiés par le Tchad mais aussi et, surtout, en matière d'accompagnement, d'assistance, de conseils, d'orientations des justiciables et de visites dans les maisons d'arrêt.

En retraçant les faits, il a déploré cet événement malheureux qui a endeuillé les communautés mettant ainsi en jeu la cohabitation pacifique qui était jadis au beau fixe. Selon le Substitut du Procureur, les personnes arrêtées, détenues à la maison d'arrêt d'Abéché puis transférées à

Koro-toro, ont toutes été entendues sur procès-verbaux réguliers et le motif de leur transfèrement à Koro-toro c'est pour éviter d'éventuels débordements.

Le secrétariat du parquet d'Abéché avait enregistré au total jusqu'à la date du 14/06/2019 quatre vingt et huit(88) cas d'arrestations. Toutes ces personnes arrêtées sont en attente de leur jugement.

IV- Entretien avec les Autorités traditionnelles de la province du Ouaddai

Les missionnaires des Associations de défense des droits de l'Homme ont successivement rencontré lors des séances de travail plusieurs Autorités Traditionnelles de la Province du Ouaddai dont le témoignages sont détaillés comme suit :

1-Rencontre avec le chef de canton MARFA :

Pour lui, les causes de ce conflit sont en partie liées aux événements qui se sont déroulés à Guéri dans le passé et il serait très difficile pour lui de connaître le fond exacte de ce dernier conflit. Tout de même, on peut identifier deux causes déclencheuses décrites ci-après :

D'abord, les éleveurs nomades ont accusé les sédentaires du village AGANE d'avoir enlevé leur fils. Le commandant de Légion a été saisi de cette affaire et il avait procédé à l'arrestation du chef du village et du chef de tribu pour besoin d'enquête. Subitement, le lendemain, deux cadavres ont été retrouvés morts par balles et dont les auteurs n'étaient pas identifiés. Pour prouver leur innocence, les arabes ont juré sur le coran mais pendant que cette affaire est encore tendue, l'incendie déclencheur du conflit meurtrier s'enflamme dans la montagne KHICHEM. s'étant précipités sur la montagne incendiée et après avoir maîtrisé le feu, les villageois ont rencontré sur leur descente de la montagne un arabe avec son bétail ; bétail qui en voyant la foule s'est dispersé et le berger armé tire sur les ouaddaiens sans faire de victimes. C'est ainsi que les ouaddaiens ont confisqué sa jument qui a été remise aux agents de poste de la Gendarmerie du village KILATO. le lendemain, trois villageois ouaddaiens étaient assassinés lors de la première attaque du village DRESSA, puis six autres dans la deuxième attaque du village AGANE.

Par manque de couverture du réseau téléphonique dans sa zone, le chef de canton MARFA avait émis le vœu d'une couverture téléphonique de sa circonscription, mais le vœu est resté sans suite. Il avait souhaité la création d'une brigade mobile capable d'intervenir en cas de problème. Enfin, il reconnaît qu'à l'époque les arabes et les Ouaddaiens ont cohabité pacifiquement depuis longtemps, et souvent les arabes quand ils viennent dans une zone ils demandent aux autochtones une portion de terre soit pour la cultiver, soit pour creuser un puits, mais de nos jours ses règles coutumières ne sont plus respectées. Pour lui les couloirs de transhumance et les aires de stationnement sont connus mais difficilement respectés par les deux communautés.

2-échanges avec le chef du canton WADI HAMRA :

Le chef du canton WADI HAMRA a du mal à cerner exactement les causes de ce conflit intercommunautaire surgi dans le canton MARFA. Pour lui, l'impunité est à la base de la recrudescence de ce conflit. Imaginez qu'un criminel condamné puis transféré à Koro-toro se retrouve libre sans inquiétude et redevient récidiviste. Il poursuit qu'il existe un puits que les deux communautés utilisaient depuis longtemps. Mais le jour où un arabe voulait creuser un autre puits à côté, les Ouaddaiens ont refusé et c'est à sa sortie qu'il est parti rassembler ses proches qui sont venus tirer sur les ouaddaiens.

3-Rencontre avec le chef du canton arabe Zakhawa 3 :

Celui-ci affirme aussi qu'il serait très difficile pour lui de déterminer la cause exacte de ce conflit, puisque de fois ils sont en ville et les parents sont en brousse. Mais d'après les informations que nous avons apprises, les villageois ont accusé les éleveurs d'avoir fait paître leurs troupeaux dans leurs herbes. C'est ainsi que les ouaddaïens ont arraché la jument d'un arabe et les arabes aussi à leur tour ont arraché le cheval d'un Ouaddaïen. Dès lors, des alertes selon lesquelles les ouaddaïens ont mis le feu sur l'herbe de la montagne Khichem ont circulé.

Le 19 mai 2019 ; leur ferrick situé dans le département d'Abdi a été attaqué par les ouaddaïens entraînant la mort de sept(7) personnes sur le champ.

Réunis au tour du Gouverneur de la province, celui-ci avait laissé entendre que tous les chefs traditionnels doivent regagner leurs zones respectives le plus vite possible. Ceux-ci en réponse ont déclaré que les civils détiennent des armes de guerre plus qu'eux-mêmes, et d'ailleurs ils (les chefs de canton) ont tous désarmés par les autorités administratives.

V-séance de travail avec les Villages Ouaddaïens :

1-Village DRESSA et AGANE (sous préfecture de MARFA) :

En ce jour du mardi 14 mai 2019, la montagne KHICHEM du village GARLA aux environs de 18heures avait été incendiée par les arabes. Immédiatement les gens se sont dépêchés sur la montagne et n'ont pu maîtriser le feu que le lendemain tard dans la soirée. Sur leur chemin de retour, les ouaddaïens ont croisé un arabe au bas de la montagne avec son bétail ; bétail qui au vue du nombre de Ouaddaïen s'est dispersé et l'arabe s'est mise à tiré heureusement sans faire de victime. Répliquant à cette agressivité,, les ouaddaïens, ont arraché sa jument, puis l'ont remise à la brigade de gendarmerie de KILATO. En représailles, les arabes ont aussi arraché le cheval d'un Ouaddaïen qui alerte ses parents. En recherchant leur cheval, les traces conduisent les ouaddaïens vers un ferrick arabe où les habitants de ferrick se sont mis par tirer sans faire des victimes. C'est ainsi que les arabes ont attaqué le village DRESSA le mercredi, 15 mai 2019 aux environs de 19 heures entraînant la mort de trois personnes et cinq autres blessées du côté ouaddaïens et deux du coté arabe. Le lendemain jeudi 16 mai 2019 vers 4heures du matin, les arabes ont attaqué les ouaddaïens du village AGANE à la sortie de la mosquée et ont tué six personnes.

-Pertes en vies humaines et matérielles

-Pertes en vie humaine ; 9 personnes.

-AGANE :

IBRAHIM ABDELSADICK (Imam de la mosquée)

ABBAS IDRIS

MAHAMAT HAROUN

AMINE ALI

AHMAT DJAMA

BICHARA ABODA

-Dressa : trois personnes tuées

ABDOULAYE ABDELHAMID

SOULEYMANE NOUREDINE

BOURMA IDRIS

-Sept personnes blessées

BADRADINE IDRIS

MAHAMAT AHMAT AZARAK

IBRAHIM MAHAMAT

ADOUM HAMAT

IZZADINE SABIR

ABDERAMANE ALI

ALHABO MOUKHTAR

-Pertes matérielles :

Trois(3) cases brulées au village **FOUNO**



1-Entretien avec les parents des victimes.



2-Trace des balles sur le mur de la mosquée.

2- village KHARRA

Dimanche 19 mai 2019 aux environs de 5heures du matin lorsque les villageois voulaient secourir leurs frères d'AMTALOK en affrontement avec les arabes (Maharié, Walad zed et zakhawa arabe) ils se sont interposés ; mais leur présence à embrasé toute la zone et une nouvelle bataille s'est déclenchée autour des villages DJANGOUL ADJOUSSE et DJAKHIMIE.

Compte tenu du déplacement des arabes de la zone du village KHARRA, suite à ce conflit, la mission n'a pas pu recueillir le nombre des victimes et des pertes matérielles du coté arabe. Néanmoins, les arabes du village MAFAZA nous ont fourni un chiffre général des victimes arabes qui sera donné dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

- **Village KHARRA** : 7 personnes tuées

ATORI MAHAMOUD

MOUSTAPHA HAROUN

ABDELKERIM MAHAMAT

ALI BACHAR

ADOUM HASSABALLAH

MAHAMAT DJALBO

MAHAMAT ABDERAMANE

Dix-huit personnes blessées :

OUMAN MAHAMAT (37 ans)

ADOUM HISSEINE (35 ans)

AHMAT GUICHMITE (32 ans)

AHMAT DAKO (33 ans)

AHMAT ISMAIL (63 ans)

HASSAN ISMAIL (57ans)

ABDERAMANE ADJABANE (28 ans)

ABDELMADJID MAHAMAT (45ans)

MAHAMAT SALEH SADADINE (41ans)

MAHAMAT ABDELNEBI (50ans)

OUSMANE KARDJA (35ans)

MAHAMAT DAOUD (35ans)

SOULEYMANE CHERIF (50ans)

OUSMANE YAKHOUB (36ans)

MAHAMAT ABBO (60ans)

IBRAHIM AHMAT (18ans)

ADOUM OUSMANE (40ans)

DAKOM ISSAKA (60ans)

Les pertes matérielles :

32 chevaux tués

150 cases brûlées contenant des denrées dont le coût estimatif est de 65 millions

100 jardins brûlés

150 arbres coupés

13 personnes arrêtées et conduites à la maison d'arrêt de Koro-toro dont huit arabes et cinq ouaddaiens.



3-Entretien avec les parents des victimes du village Khara.

3-villages GALGAS et KANGOUR :

19 mai 2019 aux environs de 18 heures quand les sédentaires voulaient secourir leurs frères d'AMTOLOK, qu'un affrontement a été déclenché au tour des villages susmentionnés.

Village Galgas

5 personnes tuées :

MALABAT MOUSTAPHA

ABDOULKHOURAAN KABIR (70ans)

MAHAMAT HASSAN (50ans), Imam

MAHAMAT MATAR (45ans)

MAHAMAT ABDERAMAN (**Chokoyane**)

2 personnes blessées

OUSMAN ADAM

BILAL TAHIR

Pertes des biens :

2 chevaux tués

3 chevaux blessés

Une case brûlée

Un jardin détruit

Village Kangour

01 mort en la personne de HAFIS ADAM.

Deux blessés dont IBRAHIM IDRIS et OUSMANE DJIBRINE.

Les pertes matérielles :

16 cases brûlées

03 jardins détruits

02 moulins détruits.



4-Entretien avec les parents des victimes des villages Galgas et Kangour.

4-village AMTALOK et AMSABARNA (sous préfecture d'ABDI) :

Les ouaddaïens et les arabes zakhawa cohabitaient depuis plus de 30 ans dans le canton Korio. Le problème avait commencé le jour où les ouaddaïens avaient revendiqué la propriété d'une portion des terres cultivables que les arabes disaient avoir acheté avec le chef de canton. C'est ainsi que ce dimanche 19 mai 2019, les arabes zakhawa ont attaqué les ouaddaïens ; ces affrontement avaient eu des conséquences très lourdes.

Les pertes humaines : 22 morts (11 morts à AMTOLOK et 11morts à AMSABARNA)

-AMTOLOK : 11 morts

ADAM IZERIK Chef du village

IBRAHIM ADAM Imam

MAHAMOUD AHMAT

ABDOULAYE MAHAMAT

ADOUMA AHMAT

ABDERAHIM ANNOUR

MAHAMAT OUMAR HASSABALLAH

CHERIF OUMAR HASSABALLAH

MAHAMAT TAHIR OUSMAN

ABDELAZIZ MAHAMAT

AHMAT ABDOULAYE

-AMSABARNA : 11 morts

HISSEIN BRAHIM Chef du village

ADAM MAHAMAT

ISSAK ADAM

OUSMANE YOUNOUS

OUSMANE ALI

TAHIR HASSANE

HASSANE MOUSSA

HASSANE HEMIR

ISSA DJAZIL

ANNAGUI OUMAR

ABDOULAYE MAHAMT BECHIR

15 personnes blessées :

ABDOULAYE MOUSSA

IBRAHIM YOUSOUF

ATOR IBRAHIM

ABDOULAYE ISSA

YOUSOUF NADIF

ABAKAR OUMAR

MAHADI OUMAR

ARABI MAHAMAT

HASSANE BILAL

ADAM ABDOULAYE

HASSANE ISSAK

FADOUL ALI

IBRAHIM ADAM

ISSA OUMAR

ABDOULAYE OUSMANE.

Une vieille dame de 70 ans disparue répondant au nom de TAMOURAYE ADAM.

-Les pertes matérielles :

15 chevaux tués

3 bœufs arrachés

7 motos arrachées lors de l'intervention des forces de l'ordre de la localité.

63 bœufs et 250 cabris arrachés dans le village AMSABARNA.



5-recoltes incendiées.



6- des corps sans vie

7- des corps sans vie.



5-village AMSOUBAKHA (sous préfecture d'ABKAR)

Le dimanche 19 mai 2019 un arabe est venu passer par notre ferrick au bord d'une moto et le lendemain aux environs de 5heures du matin, les arabes nous ont attaqués. Le bilan de cette attaque est de 4 morts sur place, puis 6 morts après notre accrochage avec eux. Et deux autres sont morts de suite de leurs blessures à l'hôpital.

-pertes humaines : 10 personnes

Souleymane Mahamat

Ibrahim Mahamat

Hassane Bechir

Ahmat Abdelhakh

Abakar Alkhassim

Mahamat Hamad

Hissein Malabat

Abbas Rahama

Abderahim Bilal

Hassan Adam

-Les blessés : 11

Adoum Maddo (Chef du Village)

Youssouf Adoum

Saleh Ahmat

Ahmat Dahab

Daoud Younous

Ahmat Bilal

Hissein Adoum

Mahamat Sanoussi

Annour Ouchar

Hassan Dahab

Abdoulaye Abakar

-Les pertes matérielles :

162 Chèvres disparues

2 chevaux et un âne disparus

18 Jardins détruits

2 cases brûlées



8- Des blessés admis à l'hôpital de la sous-préfecture d'Abougoudam.

VI- Séance de travail avec les tribus arabes :

1-village MAFAZA :

En date du 19 mai 2019 aux environs de 15 heures, pendant que les arabes se reposaient au tour d'un point d'eau, les Ouaddaïens sont venus les attaquer avec des armes à feu et le combat a continué jusqu'à 18heures. Après cette bataille, l'on dénombre 19 morts et 3 blessés arabes zakhawa.

-les pertes humaines : 19

AHMAT ALI DJIBRINE

ALI KHALIL MARKHOUSSE

ABDALLAH HAROUNE

SALEH AHMAT DJADA

ABDELAZIZ FADOUL ABDELAZIZ

IBRAHIM SALEH

MAHAMAT ADAM

ABDELKERIM SALEH

ALHAFIZ ABDOULAYE

AHMAT MAHAMAT

SALIM IBRAHIM

OUMAR HAROUNE

ABDESALAM MAHAMAT

MAHAMAT SOULEYMANE

ALKHASSIM SALIM

MAHAMAT SALEH

ABDELKERIM MAHAMAT

ABAKAR IBRAHIM

SALAHADINE OUMAR

-les personnes blessées :

ANNOUR ANDJALFA

BECHIR HAROUNE

ABDELKERIM HIDJAM

-les pertes matérielles :

35 têtes de bœufs disparues

365 chèvres perdues

5 chevaux perdus

73 cases brûlées

1 moulin brûlé



9-Entretien avec les parents des victimes du village Mafaza.

2-Village Dabla :

-pertes matérielles :

26têtes de bœufs disparus

23 chèvres perdues

23 motos arrachées par les forces de l'ordre dépêchées sur le terrain.



10- un moulin incendié au village Dabla.

3-les autres pertes humaines au rang des arabes nomades :

Compte tenue de déplacement des autres arabes nomades, la mission n'a pu rencontrer tous les tribus, mais tout de même, un chiffre global de toutes les victimes arabes a été donné par le chef de tribu rencontré. En général, le nombre des victimes arabes non rencontrés est de 37 personnes tuées.

SALEH YOUSOUF

MAHAMAT ASSOULA

SALEH MAHAMAT

SALEH MAHAMAT SALEH

MAHAMAT RAHAMA

ABOUT NOUH

DJALAL MAHAMAT SALEH

OUMAR SALEH MAHAMAT

ABDERHAMANE DJARANABI

ABDALLAH MAHAMAT SALEH

DJAWID ABOUT

TALAFE ALI

DJODA MAHAMAT SALEH

ABOUBAKAR ATTEIB

-ABDOULAYE ABOUL-RAMLA

DJAYE MAHAMAT SALEH

ALI KHAMISS

AHMAT MASSAR

HISSEINE MOUSSA

HAMAT IBRAHIM

-TAHIR KHAMISS

ADAM KHAMISS

HASSANE ABDALLAH

HASSANE MAHAMAT

-YAKHOUB ALI

ASSAFI MAHAMAT ALI

ANNOUR MAHAMAT ALI

SALEH MAHAMAT

-AHMAT ATTARI

MOUSSA SAIR

BILAL LEL ASSOUKAR

RABEH ALKHALI

HAMIT TARBO

HAMIT YOUSOUF

HISSEINE YOUSOUF

OUMAR SOULEYMANE

4- les autres pertes matérielles au rang des arabes nomades :

98 cases arabes brûlées.

273 moutons perdus

44 chameaux

6 bœufs.

VII- dépositions des Autorités sous l'anonymat :

Une première autorité ayant requis l'anonymat laisse entendre que souvent les autorités administratives et militaires écartent les autorités traditionnelles de la gestion des conflits intercommunautaires et ils sont les premiers à jeter la responsabilité sur ces derniers.

La deuxième fait savoir que depuis longtemps les forces de sécurité ont été saisies du trafic d'armes à feu à dos d'ânes depuis le Soudan, mais elles sont restées inactives. Elle continue par indiquer que le regain de tension entre les deux communautés est politisé depuis Abéché-Ndjamena et autres localités. Elle estime que le désarmement est sélectif et déplore le désarmement des Autorités traditionnelles. Enfin, elle déplore également la passivité des Autorités Administratives et militaires quant à leur interposition entre les belligérants. Elle ajoute aussi que les Autorités militaires ont saisi des cartes d'identité soudanaises parmi les parties lors du dernier conflit.

La troisième renseigne que beaucoup d'armes à feu saisies par la légion d'Abéché sur le terrain ont disparues lors de leur présentation à la presse.

La quatrième Autorité déplore l'abus des militaires membres de la commission de désarmement. Ceux-ci sont allés au-delà de leur mission, soit ils soustraient des sommes d'argent auprès des citoyens accusés de détenir une arme à feu contre leur libération, soit ils les soumettent à des traitements violents et humiliants et dégradants. En plus, certains militaires profitent de la circonstance pour régler des comptes personnels en envoyant arbitrairement des gens à la prison de Koro-toro.

VIII- Evaluation générale de la situation des droits de l'homme dans les deux provinces :

La situation générale des Droits de l'Homme dans les deux provinces est très inquiétante et appelle à une synergie d'actions afin de l'améliorer. Quelques cas des violations des droits de l'Homme étaient constatées pendant et après le conflit :

-le principe de la présomption d'innocence est largement ignoré;

-les droits civils et politiques notamment le droit à la vie, le droit à la liberté, le droit à l'intégrité physique sont violés, laissant la place aux arrestations arbitraires et détentions illégales;

-les droits socio-économiques : il y a un grand manque d'eau potable et une absence générale des structures éducatives, sanitaires et scolaires ;

-le difficile accès aux voies de communication.

A titre illustratif, ce mercredi 29 mai 2019 aux environs de 12H30mn, le sous préfet de CHOKOYANE et le commandant du Secteur de la force mixte, ont procédé à l'arrestation de douze habitants du village FANE et les accusent d'un cas de meurtre. Ils les ont soumis à des tortures, des traitements humiliants et dégradants entraînant la mort d'ACHEiKH MAHAMAT et blessant ADAM MAHAMAT HASSANE. La victime a été enterrée sur ordre du sous préfet sans le consentement de ses parents. Et les autres étaient transférés arbitrairement à Koro-toro.



11- la tombe d'Acheik MAHAMAT



12- le sous-préfet et le CB qui ont torturé Acheik Mahamat jusqu'à la mort.

IX-CONSTATS

- ✚ Absence de postes militaires dans certaines zones de conflit ;
- ✚ Réseau de communication inexistant dans les zones de conflit facilitant d'éventuels conflits ;
- ✚ La lenteur de certaines autorités administratives et militaires de vite circonscrire les conflits ;
- ✚ en raison de l'insécurité qui règne, des nombreux champs agricoles sont restés inexploités, ce qui pourrait occasionner un risque de famine dans les zones des conflits et les alentours ;
- ✚ La psychose et la méfiance gagnent les paysans qui fuient et se cachent au vu des véhicules qui passent craignant d'être d'éventuelles victimes de représailles;
- ✚ La vie économique via les échanges entre les deux communautés est à l'arrêt.
- ✚ Les réserves alimentaires sont brûlées ;

X-Recommandations

Au Gouvernement :

- ✚ Installer des brigades de proximité pour une intervention rapide afin d'éviter d'éventuels bains de sang;
- ✚ Instruire les téléphonies mobiles à couvrir le plutôt que possible les zones de conflit non couvertes par le réseau ;
- ✚ Désarmer toutes les populations civiles dans les zones de conflit afin d'avoir un contrôle sur la circulation d'armes à feu;
- ✚ Œuvrer davantage à la sécurisation des frontières et accélérer le désarmement dans le respect des droits humains ;
- ✚ Faire respecter les couloirs de transhumances par les sédentaires et les nomades ;
- ✚ Nommer des responsables administratifs et militaires compétents et impartiaux afin d'éviter d'éventuels conflits.

Aux Organisations de défense des droits de l'Homme Nationales et Internationales :

- ✚ Sensibiliser, vulgariser et informer les populations de ces zones du bénéfice de la cohabitation pacifique, des textes de la République, de leurs droits et devoirs ;
- ✚ Prendre des dispositions nécessaires afin d'éviter une éventuelle crise alimentaire ;
- ✚ Encourager les autorités publiques pour le respect strict et la promotion des Droits de l'Homme ;
- ✚ Appuyer davantage les Associations de Défense des Droits de l'Homme à mieux accomplir leurs missions ;

Aux belligérants :

- ✚ Privilégier le dialogue comme mode de règlement des litiges entre les communautés;
- ✚ Respecter les textes de la République ;
- ✚ Respecter les us et coutumes des uns et des autres ;
- ✚ Respecter les couloirs de transhumance et aires de stationnement ;
- ✚ Privilégier la cohabitation pacifique ;

Tableau récapitulatif du nombre des victimes et des pertes matérielles:

N°	Date des Evènements	Villages Ouaddaïens et Arabes	Nombre des décès	Nombre des blessés	Pertes matérielles
1	15/05/2019	DRESSA	3	5	
2	16/05/ 2019	AGANE	6	2	3 Cases brûlées
3	19/05/2019	KHARA	7	18	32chevaux, 150 cases 100 jardins, 150 arbres
4	19/05/2019	GALGAS	5	2	2 chevaux, une case Un jardin.
5	19/05/2019	KANGOUR	1	2	16 cases, 3 jardins 2 moulins
6	19/05/2019	AMTOLOK	11	15	15 Chevaux, 3 bœufs 7 motos
7	19/05/2019	AMSABARNA	11		63 bœufs, 250 cabris
8	19/05/2019	AMSOUBAKHA	10	11	162 chèvres, 2 chevaux 2 ânes, 18 jardins 2 cases
9	19/05/2019	MAFAZA	19	3	35 bœufs, 365 chèvres 5 chevaux, 73 cases 1 moulin
10	19/05/2019	DABLA			26 bœufs, 23 chèvres 23 motos
11	19/05/2019	Arabes nomades	37		98 cases, 273 moutons 44 chevaux, 6 bœufs
T O T A L	10 Evènements	10 Villages	110 Morts et une femme disparue	58 Blessés	343 cases 107 bœufs 56 Chevaux 1073 moutons 122 jardins 150 arbres coupés 3 moulins 30 motos arrachées par les forces de l'ordre

CONCLUSION

D'une manière générale, dépêchée en mission du 10 au 16 juin 2019 dans les provinces du Ouaddai et du Silla, la délégation des Associations de Défense des Droits de l'Homme a eu plusieurs séances de travail avec les Autorités Administratives, Judiciaires, traditionnelles et les Acteurs en conflits. L'objet de ces différents travaux est de constater, suivre et examiner le conflit communautaire ayant endeuillé de nombreuses familles. Mais aussi de faire une évaluation générale et un état des lieux sur la situation des Droits de l'Homme. Et enfin, intervenir en cas des violations avérées des Droits de l'Homme.

Il ressort des différents échanges que le feu de brousse demeure la cause directe du conflit. S'ajoutent à cette cause, le problème des points d'eau et la mauvaise gestion des conflits antérieurs survenus dans les localités par les Autorités, entraînant la haine et la méfiance au sein des communautés en belligérance. Les conséquences de ce conflit ont entraîné d'énormes pertes en vies humaines et matérielles dans les rangs de deux parties. Les pertes humaines s'élèvent à cent et onze(111) personnes tuées et cinquante et huit autres blessées(58). Plusieurs pertes matérielles étaient enregistrées.

Dans le souci d'apaisement de tension et de prévenir d'éventuels conflits, la mission des ADH a eu à faire quelques recommandations à l'endroit du Gouvernement, des ADH et Organisations Internationales de Défense des Droits de l'Homme et les parties en conflit. Il a été relevé plusieurs violations avérées des Droits de l'Homme notamment les tortures, les traitements dégradants et humiliants, les arrestations arbitraires et détentions illégales.

Il convient de faire remarquer que partout où la mission se rend tant du côté arabe que du côté Ouaddaïen, on constate aisément que les deux parties regrettent ce qui s'est passé et toutes les deux parties souhaitent ardemment retrouver la cohabitation pacifique, la vie en harmonie et en symbiose que leurs deux communautés avaient vécu il y'a seulement quelques années. Cette remarque nous amène à penser qu'avec une bonne initiative des autorités, des organisations de Défense des droits de l'Homme, des sages des deux communautés et de quelques bonne volontés, la coexistence pacifique et complémentarité des deux entités entre elles peuvent être rétablies malgré les nombre de morts entre elles.

Pour finir, la mission des ADH se félicite de la collaboration des autorités qui ont facilité en partie l'atteinte de l'objectif fixé. Par ailleurs, elle les encourage à redoubler d'efforts afin d'assurer la sécurité des administrés et de leurs biens.

E-mail : ctddh.organisation@gmail.com

Tel : +(235) 66 26 79 81 /+(235) 62 62 16 48 / +(235) 66 30 23 79 /+(235) 66 92 67 86